



APPEL D'OFFRE

Etude sur l'état des besoins en recrutements au niveau des départements

Pouvoir adjudicateur	
OPCO Santé– Secrétariat Général	31 rue Anatole France 92309 LEVALLOIS-PERRET Site internet : https://www.opco-sante.fr/prehome

**Proposition à retourner impérativement pour le 15 avril 2021 au plus tard,
Sous la forme d'un exemplaire par courrier électronique à :
Diorobo Traoré et Cécile Estival**

diorobo.traore@opco-sante.fr et cecile.estival@opco-sante.fr

SOMMAIRE

1. Présentation de la gouvernance du marché	3
2 . Décomposition du marché	4
2.1 . LOT 1.....	5
2.1.1. Objectifs et finalités du LOT 1	5
2.1.2. Prestations attendus pour le LOT 1	5
2.1.3. Livrables.....	6
2.1.4. Planning prévisionnel du lot 1	6
2.2 . LOT 2.....	7
2.2.1. Objectif et finalité du LOT 2.....	7
2.2.2. Prestations attendus pour le LOT 2	7
2.2.3. Livrables.....	8
2.2.4. Planning prévisionnel	8
2.3 Modalités de suivi (pour LOT 1 et LOT 2)	8
3. Eléments de réponses attendues	9
4. Critères d'analyse des offres	9

1. Présentation de la gouvernance du marché

Sur demande de la CPNE-FP du Secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif, une étude sur l'état des besoins en recrutements au niveau des départements doit être réalisée ainsi qu'une analyse des difficultés exprimées par les différents acteurs. Cette étude sera pilotée par l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications commun aux différentes Branches adhérentes à l'OPCO Santé via la Commission de coordination des politiques emploi formation des branches professionnelles de l'OPCO Santé.

Elle devra répondre à une double finalité :

- **Repérer via une enquête quantitative les besoins de recrutements (LOT 1)**
- **Repérer via une enquête qualitative les principales difficultés exprimées par les acteurs en matière de recrutement et leurs attentes vis-à-vis de l'offre et de l'OPCO (LOT 2)**

L'objectif de cette étude sera d'apporter aux différents secteurs composant l'OPCO SANTE une vision claire des besoins en recrutements. Par ailleurs, elle devra venir soutenir le développement de l'alternance et notamment les actions menées par les Branches et l'OPCO en lien avec les organismes de formations, partenaires (Conseils régionaux, ARS, Pôle Emploi) et les employeurs pour prioriser notamment les ouvertures de section de formation en alternance, mais aussi dans le cadre de la POE collective. Plus globalement, ces données viendront soutenir les démarches de représentation du secteur de la santé privée par ses instances politiques au niveau national et régional.

Les Branches commanditaires

- **Le secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif**, qui compte 7 200 structures, 22 000 établissements et 677 900 ETP ;
- **Le secteur de la santé au travail interentreprises**, qui compte 194 structures, 1 097 établissements et 10 500 ETP ;
- **Le secteur de l'hospitalisation privée à statut commercial**, qui compte pour le sanitaire : 1 072 structures, 1580 établissements cliniques pour 140 000 ETP. Pour les personnes âgées, ce secteur compte 1419 structures, 2 330 établissements pour personnes âgées, pour 82 900 ETP ;
- **Le secteur du thermalisme**, qui compte 70 structures 138 entreprises, pour 4 900 ETP ;

L'OPCO Santé

En référence à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'opérateur de compétences (OPCO) santé a été créé par son accord constitutif du 26 février 2019. L'OPCO Santé rassemble des branches présentant une cohérence de champ économique et social et à vocation à rassembler largement les branches professionnelles ayant des métiers en commun, qui

relèvent du même cadre d'action réglementé ou qui constituent des périmètres communs aux parcours professionnels des salariés.

L'OPCO Santé représente près de 10 000 structures, 27 150 entreprises et plus de 915 000 ETP.

L'OPCO Santé est géré par un conseil d'administration paritaire composé de la FEHAP, la FHP, NEXEM, le SYNERPA, UNICANCER, PRESANSE et UNISSS et de trois organisations représentatives de salariés : CFDT, CGT et FO.

Ses missions sont :

- D'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles ;
- D'apporter un appui technique aux branches professionnelles, notamment, pour établir la GPEC et les accompagner dans leur mission de certification
- D'assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises.

L'OPCO Santé est structuré en 13 services régionaux relayés par un siège national.

L'Observatoire paritaire des métiers et des qualifications institué au sein de l'OPCO Santé

L'accord constitutif de l'opérateur de compétences santé du 26 février 2019 stipule qu'« est constitué un observatoire piloté par la commission de coordination des politiques emploi/formation des branches professionnelles. Il a vocation à réaliser les travaux dédiés par le Conseil d'Administration et les branches professionnelles. Les demandes des branches professionnelles se font via leur instance paritaire compétente (CPPNI ou CPNE-FP), soit via les SPP pour des travaux communs avec d'autres branches. ».

L'OPCO Santé, en application de la demande de la CPNE-FP du Secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif souhaite donc confier à un prestataire la conduite d'un état des besoins en recrutement au niveau des départements ainsi que l'analyse des difficultés exprimées.

2 . Décomposition du marché

L'objet de ce marché est la réalisation d'une étude sur l'état quantitatif des besoins en recrutements au niveau des départements au sein de l'ensemble des secteurs d'activités composant l'OPCO SANTE (LOT1) et une analyse qualitative des difficultés exprimées en la matière (LOT2).

2.1. LOT 1

2.1.1. Objectifs et finalités du LOT 1

Les objectifs et finalités de ce lot sont les suivants :

- Repérer des employeurs qui ont des projets de recrutements en CDI et CDD (localisation territoriale, types d'activité, effectifs)
- Repérer les projets de recrutement en alternance (localisation territoriale, types d'activité, effectifs). L'analyse devra identifier clairement les projets de recrutement des alternants
- Identifier le profil de candidat recherché (jeune, demandeur d'emploi sans exigence particulière de qualification, professionnel déjà qualifié, ...)
- Identifier le motif du recrutement (création de poste, remplacement, départ à la retraite, etc.)
- Identifier à quelle échéance le recrutement est prévu
- Identifier le niveau de difficulté pour ce recrutement (via par exemple une échelle allant de « très difficile » à « facile »)
- Pour les besoins en alternance, repérer des formations visées (et emplois visés) : avec état quantitatif
- Croiser avec l'offre disponible sur les territoires et repérage des écarts, risques, etc.

2.1.2. Prestations attendus pour le LOT 1

Les attendus exprimés ci-dessous ont pour objectif d'indiquer le niveau d'intervention attendu. Ils dressent un inventaire des attentes de l'observatoire. Ces attentes feront l'objet de discussion et d'échange pendant la phase de cadrage.

Attendu : disposer de données chiffrées sur les projets de recrutements au niveau des départements.

Prestation 1 : Organisation du recueil des données

Le prestataire devra prendre en charge les éléments suivants :

- Définir la taille de l'échantillonnage et sélectionner les variables d'échantillonnage (en sachant que l'objectif est de disposer d'un panel représentatif de l'ensemble des secteurs relevant de l'OPCO Santé et d'avoir une vision des besoins de recrutement au niveau départemental)
- Elaborer le questionnaire sur la base des objectifs mentionnés ci-dessus ;

- Mettre en ligne le questionnaire et suivre le bon fonctionnement de l'interface ;
- Diffuser les questionnaires, recueillir les données ;
- Gérer des relances ;
- Contrôler les questionnaires et vérifier les données ;
- Suivre et faire le reporting du nombre de répondants. La fréquence du reporting sera définie ultérieurement avec le prestataire. Elle devra être a minima hebdomadaire.

Prestation 2 Traitement des données

Le traitement des données de l'enquête quantitative sera sous la responsabilité du prestataire.

Les traitements statistiques devront permettre de bénéficier de données au niveau régional (régions anciennes) et départemental.

2.1.3. Livrables

Les livrables suivants sont attendus :

- Un état statistique (tableur) régional (anciennes régions) des besoins en recrutement et départemental, ainsi qu'un repérage nominatif des établissements concernés en respect des réglementations relatives à la protection et l'usage des données personnelles (autrement dit en accord avec les personnes interrogées)
- Des synthèses régionales (par ancienne région) comprenant, dès que cela sera possible, des indicateurs départementaux
- Une synthèse nationale des principaux besoins en recrutement

2.1.4. Planning prévisionnel du lot 1

25 mars 2021 : Lancement de l'appel d'offre

15 avril 2021 : Réception des candidatures

28 ou 29 avril 2021 : Sélection du candidat (l'OPCO SANTE se réserve le droit de rencontrer les candidats si cela se révèle utile.)

3 mai 2021 : Contractualisation et démarrage de la prestation

27 mai 2021 : Présentation des résultats intermédiaires lors de la commission de coordination

1er juillet 2021 : Présentation des résultats finaux lors de la commission de coordination

2.2. LOT 2

2.2.1. Objectif et finalité du LOT 2

L'objectif et la finalité du lot 2 est de repérer les pratiques et les principales difficultés de recrutement exprimées par les acteurs (employeurs et organismes de formation) et attentes vis-à-vis de l'offre et de l'OPCO. Ce lot devra comprendre une dimension prospective.

2.2.2. Prestations attendus pour le LOT 2

Les attendus exprimés ci-dessous ont pour objectif d'indiquer le niveau d'intervention attendu. Ils dressent un inventaire des attentes de l'observatoire. Ces attentes feront l'objet de discussion et d'échange pendant la phase de cadrage.

Attendus : Réaliser des entretiens qualitatifs auprès d'organismes de formation, de DRH ou directeurs d'établissements/de structures et des instances représentatives du personnel afin d'analyser et de comprendre les principales difficultés exprimées par les acteurs et leurs attentes vis-à-vis de l'offre et de l'OPCO.

Prestation 1 : Organisation du recueil des données

Le prestataire devra prendre en charge les éléments suivants :

- Réaliser les grilles d'entretiens
- Réaliser des entretiens qualitatifs auprès d'organismes de formation, de DRH ou directeurs d'établissements/de structures et des instances représentatives du personnel.

L'OPCO Santé transmettra au prestataire une base de données intégrant les mails, téléphones des établissements ainsi que le nom et fonction des interlocuteurs.

Prestation 2 Traitement des données

Le traitement des données de l'enquête qualitative sera également sous la responsabilité du prestataire.

2.2.3. Livrables

Les livrables suivants sont attendus :

- Un rapport d'analyse des difficultés et enjeux
- Une synthèse des difficultés et enjeux

2.2.4. Planning prévisionnel

25 mars 2021 : Lancement de l'appel d'offre

15 avril 2021 : Réception des candidatures

28 ou 29 avril 2021 : Sélection du candidat (l'OPCO SANTE se réserve le droit de rencontrer les candidats si cela se révèle utile.)

Juillet 2021 : Contractualisation et démarrage de la prestation

28 septembre 2021 : Présentation des résultats intermédiaires lors de la commission de coordination

19 octobre 2021 : Présentation des résultats finaux lors de la commission de coordination

2.3 Modalités de suivi (pour LOT 1 et LOT 2)

Le suivi de cette étude sera assuré par l'équipe technique et par la commission de coordination.

L'équipe technique a notamment pour mission :

- De veiller au bon avancement de l'étude menée par le prestataire
- D'apporter des éclairages avant validation des décisions par la commission de coordination.

Le suivi technique sera assuré par des salariés de l'OPCO Santé.

Des rencontres techniques pourront être organisées autant que de besoin tout au long de la démarche.

La commission de coordination aura pour mission de :

- Assurer le suivi de l'action,
- Valider les orientations prises dans le cadre du suivi technique,
- Proposer des aménagements en cas de difficultés,
- Assurer une bonne cohérence entre les différents acteurs (instances de l'OPCO santé, CPNE-FP).

Pour information, la commission de coordination a d'ores et déjà prévu de se réunir : le 27 mai, le 1^{er} juillet, 28 septembre, 19 octobre, le 9 novembre. Dans le cadre du suivi de cette étude, le prestataire devra prévoir au minimum trois temps de pilotage (cadrage, suivi, restitution des résultats), en précisant s'ils ont lieu ou non au cours de ces commissions de coordination.

En parallèle du suivi de la commission de coordination, un temps de cadrage et un temps de restitution (format à déterminer au démarrage de l'étude, soit commun, soit spécifique par CPNE-FP) doivent également être prévus auprès des CPNE-FP des secteurs adhérents à l'OPCO santé.

3. Eléments de réponses attendues

Le prestataire apportera dans sa réponse les éléments suivants :

- une note méthodologique présentant sa démarche pour la conduite du projet, les méthodes et outils qui lui serviront d'appui
- un planning de réalisation sur lequel il s'engagera en précisant les éventuels pré requis
- l'équipe proposée (description des expériences et références de chaque membre de l'équipe, référence dans la conduite de projets similaires)
- la proposition financière

Le prestataire s'attachera à apporter une réponse personnalisée et illustrée.

4. Critères d'analyse des offres

- Compétences en méthodologie quantitative (recueil de données, traitement statistique, analyse et interprétation de l'information)
- Compétences en méthodologie qualitative (capacités à mener des entretiens)
- La disponibilité de l'équipe et les délais de réalisation proposés
- Compréhension des enjeux et des attentes
- Pertinence de la méthodologie proposée
- Le coût de la prestation
- Capacités à conduire des travaux pour une instance paritaire (assurer le suivi, présenter les résultats, répondre aux demandes etc.)

Le candidat pourra se positionner sur 1 ou 2 lot(s). Le fait de candidater pour les 2 lots sera considéré comme un atout (sous réserves de démontrer sa capacité technique à se positionner sur l'ensemble des lots). Toutefois, se positionner sur 1 seul lot ne sera pas éliminatoire.

Toute question devra être adressée par écrit à :

diorobo.traore@opco-sante.fr

et cecile.estival@opco-sante.fr

**Proposition à retourner impérativement pour le 15 avril 2021 au plus tard,
Sous la forme d'un exemplaire par courrier électronique à :
Diorobo Traoré et Cécile Estival**

diorobo.traore@opco-sante.fr et cecile.estival@opco-sante.fr